

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - RAFIK - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - BURLIER - FONTAINE - GERGAUD - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - QUÉRY - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. GUIBRETEAU à M. ZIAT
M. BANIZETTE. à M. LAFFENÊTRE
Mme EL HARMOUCHI à Mme OLIVIER
Mme DONADIEU à M. PÈBRE
Mme PROUX à M. MAZÈRE
Mme REGRENIL à Mme RAFIK
Mme LAMAURE à M. GERGAUD
M. MATHA à M. ISSARD
M. TIFALLA à M. QUÉRY
Mme DANÈDE à Mme DUMAS

Membres en exercice :	29
Présents :	16
Votants :	26
Date de convocation :	12/12/2023

ABSENTS EXCUSÉS : M. DEVAUTOUR - Mme EL BASRI

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GAUTHERIE

DÉLIBÉRATION 2023-12-10 – CONTRAT DE PRÊT ENTRE LE CENTRE DE MÉMOIRE OURADOUR-SUR-GLANE ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC POUR UNE EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite mettre en place une exposition itinérante composée de photographies légendées prêtée par le Centre de la mémoire d'Oradour.

L'actualité rappelle malheureusement la nécessité de se souvenir de tels faits, et de développer une réflexion constructive sur l'endoctrinement et la citoyenneté. Conscient de sa mission, le centre de la mémoire d'Oradour engage de nombreuses démarches envers tous les publics, en Limousin mais aussi hors les murs pour faire connaître le massacre d'Oradour.

Cette exposition, qui relate le massacre d'Oradour-sur-Glane et présente le village martyr, est destinée aux établissements scolaires, bibliothèques, médiathèques, musées, et autres structures culturelles.

Au travers de 52 photographies (42 noir et blanc, en format 30/40 et 10 couleur, en 21/15) ressurgit une histoire, celle d'Oradour avant, pendant et après le massacre. Les photographies sont présentées encadrées d'un bois naturel, rappelant la simplicité du bourg rural qu'était Oradour, et la sobriété nécessaire au sujet.

Un vernissage sera organisé début juin et l'exposition se déroulera du 3 juin 2024 au 29 juin 2024 dans la Médiathèque.

Le contrat de prêt, ci-annexé à la présente délibération, fixe les différentes modalités.

La mise à disposition de cette exposition est consentie à titre gratuit.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le contrat de prêt entre le centre de la mémoire d'Oradour et la commune de L'Isle d'Espagnac tel qu'annexé à la présente délibération.

- **DE L'AUTORISER** à signer ledit contrat et tout document y afférent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 19 décembre 2023
Monsieur le Maire